

Référent familles - Coordinateur ateliers H/F

Animateur territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2026-VERSAILLES-537

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée

VIE DES QUARTIERS LOISIRS
JEUNESSE

Service concerné

MQ NOTRE DAME

Catégorie du poste

B

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

I.MISSIONS GENERALES D'ANIMATION

Planification, organisation des projets d'animation et des actions collectives :

- Recueillir et analyser les besoins et caractéristiques du public accueilli
- Élaborer, planifier, formaliser et chiffrer les projets d'activités, d'ateliers et d'animations découlant du projet social de la structure
- Organiser et coordonner des actions collectives en direction des familles
- Adapter les actions proposées aux différents publics accueillis au sein de la Maison de Quartier

Animation des groupes :

- Construire, animer et maintenir une dynamique de groupe : favoriser l'expression, la participation et la créativité des publics
- Favoriser l'implication des familles et des habitants dans les projets de la Maison de Quartier
- Accompagner les publics dans une logique de lien social, de convivialité, d'échange et de participation à la vie locale

Favoriser le dialogue local et information du public

- Mobiliser le public et créer un lien de confiance sur la durée
- Participer aux commissions, réunions partenariales et temps de concertation liés aux familles, aux ateliers et à la vie de quartier
- Identifier, formaliser et développer des partenariats, en prenant appui sur le réseau professionnel existant et le tissu associatif

Évaluation des projets menés :

- Analyser l'impact et les effets des projets au regard des objectifs fixés dans le cadre du projet social de la structure
- Participer à la création d'outils de suivi et d'évaluation : tableaux de suivi des activités, bilans, questionnaires, indicateurs de fréquentation et de satisfaction
- Contribuer à la rédaction des bilans d'activité liés aux actions familles et aux ateliers socioculturels

Participation aux initiatives et au fonctionnement de la Maison de Quartier :

- Assurer un lien fort avec les autres secteurs de la structure : accueil, seniors, enfance jeunesse, vie associative, actions transversales
- Participer à l'organisation des événements locaux : fête de quartier, journée portes ouvertes, actions intergénérationnelles, sorties familiales, temps forts de la Maison de Quartier
- Contribuer aux actions transversales inter-Maisons de Quartier et aux projets portés par la Direction

II.MISSIONS SPÉCIFIQUES AUX SECTEURS FAMILLES ET ATELIERS :

a.Secteur Familles

Coordination et développement du projet dans le cadre de l'agrément collectif familles :

- Diagnostiquer les besoins et attentes des familles et des habitants
- Participer à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation du projet familles de la Maison de Quartier
- Concevoir et organiser des actions collectives en direction des familles : ateliers parents-enfants, sorties familiales, temps d'échanges, actions de

- soutien à la parentalité, projets intergénérationnels, actions de prévention et temps conviviaux
- Favoriser la participation des familles à la construction des projets et à la vie de la structure
- Développer des actions favorisant le lien social, l'accès aux ressources, la parentalité et la vie quotidienne des familles
- Collaborer avec les partenaires institutionnels et associatifs intervenant dans le champ de la famille, de la parentalité, de l'action sociale, de l'éducation et de la vie locale
- Collaborer avec les CESF de Maison de Quartier et les professionnels intervenant auprès des familles

Accueil, information et orientation des familles :

- Accueillir et informer les familles
- Identifier les besoins exprimés ou repérés et orienter les familles vers les interlocuteurs compétents
- Contribuer à rendre l'offre de services, d'activités et de ressources plus lisible pour les familles du territoire
- Favoriser le lien de confiance avec les familles, dans une posture d'écoute, de neutralité et de bienveillance

b.Secteur ateliers socioculturels

Organisation, coordination, animation et évaluation des ateliers de son secteur :

- Organiser des actions en partenariat avec les professeurs, intervenants, associations et bénévoles
- Coordonner les ateliers socioculturels de la Maison de Quartier : programmation, inscriptions, plannings, suivi des présences, besoins matériels et organisation pratique
- Participer à l'élaboration de la programmation annuelle ou trimestrielle des ateliers, en cohérence avec le projet social de la structure
- Assurer le lien avec les intervenants, professeurs, associations et bénévoles : informations, suivi, besoins, difficultés éventuelles
- Participer au recrutement, à l'accueil et au suivi des intervenants ou bénévoles mobilisés sur les ateliers, en lien avec la direction
- Veiller à la qualité de l'accueil des participants et à l'adaptation des ateliers aux besoins des publics
- Participer au suivi administratif et budgétaire des ateliers : éléments de fréquentation, besoins matériels, devis, dépenses, bilans
- Évaluer les ateliers mis en place : fréquentation, satisfaction des publics, adéquation avec les besoins repérés, propositions d'amélioration

Missions ponctuelles :

- Participer à la fonction accueil pour couvrir les amplitudes horaires de la maison de quartier ou remplacer du personnel absent
- Participer à l'animation globale de l'équipement : projets inter secteurs, fête de quartier...

Appartenance à un ou des groupes de travail :

Groupes de travail inter maisons de quartier pilotés par le directeur référent

Votre profil

Formation

Formation :

- Diplôme de niveau BAC +2 minimum dans le champ de l'animation sociale, du développement social local, de l'intervention sociale, de l'économie sociale et familiale ou des carrières sociales.
- Type de diplôme souhaité : DUT / BUT Carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle, BTS Économie sociale familiale, DEJEPS, licence sciences de l'éducation, licence professionnelle intervention sociale ou diplôme équivalent.

Expérience antérieure souhaitée :

Poste similaire d'au moins 1 an en centre social, maison de quartier, association, CCAS ou collectivité territoriale.

Savoir faire :

- Connaissance du fonctionnement d'un Centre Social et des enjeux liés à l'animation collective familles
- Connaissance des dispositifs et partenaires liés à la famille, à la parentalité, à l'action sociale, à l'animation de la vie sociale et à la vie locale
- Méthodologie de projet
- Techniques d'animation de groupes et d'actions collectives
- Aptitude à coordonner des intervenants, bénévoles, associations et partenaires
- Capacité à organiser, suivre et évaluer des ateliers socioculturels
- Capacité rédactionnelle
- Pédagogie

Savoir être :

- Sens du relationnel et de l'écoute
- Savoir travailler en équipe
- Savoir s'organiser
- Capacité d'adaptation
- Esprit d'initiative et de création
- Discrétion professionnelle et respect du cadre du service public

Autonomie/responsabilités :

- Organisation des actions relevant du secteur familles et des ateliers socioculturels, dans le cadre défini par la direction.
- Suivi opérationnel, administratif et évaluatif des actions confiées.
- Coordination des intervenants, bénévoles, associations et partenaires mobilisés sur les projets.
- Capacité à rendre compte à la direction de l'avancement des actions, des besoins identifiés et des difficultés rencontrées.
- Respect des consignes, des règles d'hygiène et de sécurité, du cadre du service public et de la discrétion professionnelle.
- Disponibilité ponctuelle en soirée ou le week-end selon les nécessités de service.

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail :

- 36h / semaine
- Disponibilité ponctuelle en soirée ou le week-end selon les actions, sorties, réunions ou événements de la Maison de Quartier.

Nombre de jours de congés :

25 jours de congés, 6 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)